

HONORAIRES

HONORAIRES DE LOCATION

(Pour les baux soumis à la loi du 6 Juillet 1989 conformément aux dispositions de la loi ALUR du 27 mars 2014)

Honoraires TTC à la charge du Locataire (TVA à 20% comprise):

Honoraires de visite / constitution du dossier locataire / rédaction du bail

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

: 10€/m2 de surface habitable

: 3€/m2 de surface habitable

Honoraires TTC à la charge du Bailleur (TVA à 20% comprise):

- Honoraires de visite / constitution du dossier locataire / rédaction du bail

: 10€/m2 de surface habitable : 3€/m2 de surface habitable

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

HONORAIRES DE LOCATION

(Pour les autres baux : baux commerciaux, baux professionnels, baux de droit commun)

Honoraires TTC à la charge du Locataire (TVA à 20% comprise):

- Honoraires de recherche de locataires (visite, rédaction de bail, état des lieux d'entrée) : Deux m

: Deux mois de loyer TTC

Honoraires TTC à la charge du Bailleur (TVA à 20% comprise):

- Honoraires de recherche de locataires (visite, rédaction de bail, état des lieux d'entrée)

: Deux mois de loyer TTC

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires à la charge du Bailleur (calculées sur toutes les sommes facturées au locataire):

10,50% TTC, soit 8,33% HT (Assurances Loyers Impayés comprises)

OU

8,50% TTC soit 6,66% HT (Sans Assurances Loyers Impayés)

HONORAIRES DE VENTE

(A la charge du vendeur si mandat de vente / à la charge de l'acquéreur si mandat de recherche)

- Honoraires sur vente d'un appartement : 6% TTC (forfait de 5.000€ minimum)

- Honoraires sur vente d'une **villa** : **6% TTC** (forfait de 5.000€ minimum)

- Honoraires sur vente d'un terrain : 8% TTC

- Honoraires sur vente de murs commerciaux : 8% TTC

ESTIMATIONS ECRITES POUR LA VENTE

- Appartements : 120€ TTC

- Maisons : 170€ TTC